



Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
European & Global
Geoparks (Unesco)
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

ID : 084-258402346-20200925-2020CS28-DE

Délibération 2020 CS 28 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CREATION DES ORGANES CONSULTATIFS : CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LES COMMISSIONS THEMATIQUES

L'an deux mille vingt et le 25 septembre à 9h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 18 septembre 2020, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 77 votants :
- 55 membres titulaires présents ;
- 10 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 12 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Nathalie CLAIRAULT, Pierrette FRIMAS, Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Dominique PALAMBO, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Bérangère LOISEL-MONTAGNE, Adeline LE BARON, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Béatrice TERRASSON, Gisèle MAGNE, Dominique PESSEMESE HOLDOWICZ, Viviane DARGER, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Jeanine DOUZON

Messieurs Denis VERKIN, Roland PETIET, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Pierre LABAN, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISE, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICCHARME, Romain FERRARI, Alessandro POZZO, Serge VANNEYRE, Ismaïl EL OUADGHIRI, Jean-François DUBOIS, Yves LERNOUT, Bernard LABBAYE, Grégory BALLIN, Antoine SCARDAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, Michel NOUVEAU, Michel MALIVEL, François DUPOUX, Georges FAUCOUNNEAU, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Jérémy REYNIER, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Julien AUBERT, Frédéric SACCO, Pierre FISCHER, Christian CHIAPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Ghislaine PINGUET à Madame Béatrice VINCENT
Hélène BLEUZEN à Madame Charlotte CARBONNEL
Karine MASSE à Marc BOTTERO
Catherine NOLLET à Pascal RAGOT
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Roselyne GIAI-GIANETTI
Bénédicte MARTIN à Stéphane SAUVAGEON
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

Monsieur

Grigori GERMAIN à Paul COPETE
Sylvain D'APUZZO à Bernard BRIFFAULT
Fabien GERVAIS-BRIAND à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Michel GASQUET à Paul EVEN

Etaient excusés :

Monsieur Alain MATHIEU

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Corinne MIETZKER, Martine CAMOIN, Evy JOBIN, Sylvia STEINLE, Isabelle BAYONNETTE
Monsieur Jacques GRANGIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Parc,

Considérant que le Conseil scientifique, le Conseil de développement et le Conseil des associations doivent être créés ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour permettre le traitement de l'ensemble des thématiques inscrites dans la charte, de créer des commissions thématiques ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **DE CREER** le Conseil scientifique
- **DE CREER** les commissions thématiques suivantes :
 - Biodiversité, géologie, ressources naturelles
 - Patrimoine culturel, aménagement durable du territoire, transition énergétique et écologie urbaine
 - Finances, administration, ressources humaines, évaluation et observation du territoire
 - Agriculture et tourisme durables, économie responsable
 - Mobilisation des publics
 - UNESCO
- **D'OUVRIER** les commissions aux délégués titulaires et suppléants ainsi qu'à d'autres élus et techniciens des communes et intercommunalités du territoire et aux personnalités qualifiées ; Selon les sujets, et sur décision de leur Vice-Président, président de la commission en question, les commissions pourront ainsi se réunir en formation restreinte comprenant uniquement des délégués (titulaires et suppléants) du Parc, ou en formation élargie aux personnes précitées.
- **DE CONFIER** la présidence des commissions aux Vice-Présidents comme suit :
 - Biodiversité, géologie, ressources naturelles : Christian CHIAPPELLA
 - Patrimoine culturel, aménagement durable du territoire, transition énergétique et écologie urbaine : Ismaïl EL OUADGHIRI
 - Finances, administration, ressources humaines, évaluation et observation du territoire : Stéphane SAUVAGEON
 - Agriculture et tourisme durables, économie responsable : Patrick COURTECUISSÉ
 - Mobilisation des publics : Charlotte CARBONNEL
 - UNESCO : Viviane DARGERÉ

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique SANTI".

Dominique SANTI